



Lettre ouverte à :

M Jean Claude Gaudin  
Maire de Marseille  
Président de la métropole Aix-Marseille-Provence

Mme Martine Vassal  
Présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Objet : Urbanisation des Calanques

Monsieur le Président,  
Madame la Présidente,

Les zones naturelles limitrophes du cœur du parc national des Calanques sont des corridors écologiques essentiels pour la protection de la nature, de la biodiversité et des paysages dans ces territoires emblématiques de la métropole Aix-Marseille-Provence et du département des Bouches du Rhône.

L'urbanisation de ces zones, au-delà des impacts environnementaux produits par l'artificialisation de ces espaces naturels, conduit à accroître la pression urbaine sur la zone cœur du parc national des Calanques dont la biodiversité est déjà fortement fragilisée par une fréquentation excessive.

Cette urbanisation, fait aussi disparaître une fonction majeure de ces zones naturelles qui assurent en effet la liaison écologique entre la zone cœur du parc national et les nombreux espaces naturels avoisinants. C'est notamment le cas de la zone d'approche de l'aigle de Bonelli. Espèce très protégée car menacée de disparition en Europe.

Enfin, il nous paraît important de souligner le fait que cette urbanisation entraîne de façon significative une réduction de la résilience de ces territoires aux risques incendies et cela en contradiction avec les préconisations définies par la charte élaborée par le parc national pour la protection des massifs forestiers contre les risques incendie

Cela aura aussi pour conséquence une augmentation de la fréquentation au quotidien, par plusieurs milliers de personnes supplémentaires, dans ces zones rendues dangereuses en cas d'incendie car elles ne sont desservies que par une seule voie d'accès.

Dès à présent, en cas d'accident survenu dans ces circonstances on peut penser que la justice sera sollicitée pour rechercher les responsabilités.

C'est pourquoi les signataires de la présente lettre vous demandent :

- Dans l'immédiat de suspendre le projet d'extension de l'école de commerce KEDGE et de toutes les urbanisations en cours et en projet sur ces secteurs et de confier aux services du parc national l'élaboration d'un plan de gestion écologique de ces zones naturelles ;
- De prévoir, dans le Plan local d'Urbanisme du territoire Marseille-Provence Métropole, en cours d'élaboration, un classement en zone non constructible de tous ces espaces naturels et plus particulièrement ceux situés à proximité des portes d'accès du parc national dans les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat ;
- De céder au conservatoire du littoral tous les espaces naturels, propriétés de la métropole, du département et des communes, situées dans le la zone d'adhésion du parc national des Calanques ;
- De mettre en œuvre des actions pour réduire la pression sur la biodiversité du Parc National et de ses zones limitrophes notamment en réduisant leur fréquentation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

*Le collectif SOS Calanques 13*

*PS : En pièce jointe vous trouverez*

La liste des signataires de la présente lettre ouverte

La pétition avec les 147.474 signatures